

LETTRE FFGYM

GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

2026-2027



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
Gym

FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Les lettres FFGym GAc viennent en complément du règlement technique Gymnastique Acrobatique de la saison en cours. Cette première édition est une lettre de cadrage, visant à fournir les informations nécessaires à l'organisation compétitive de la saison 2026-2027.

Cette lettre annule et remplace les lettres FFGym éditées pendant la saison précédente. Elle sera complétée par d'autres lettres FFGym GAc en cours de saison.

Les contenus techniques de chaque catégorie sont détaillés dans la Brochure des Programmes du cycle en cours.

Sommaire

TABLEAU SYNOPTIQUE.....	2
CALENDRIERS	3
Compétitions nationales	3
Sélectives linter-régionales au Championnat de France.....	3
Sélectives régionales.....	3
SÉLECTION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES	4
Trophée Fédéral (FILIERE FEDERALE A).....	4
Finale au Trophée Fédéral	4
Trophée Fédéral par Équipe.....	5
Championnats de France	5
Finale au Championnat de France (FILIERE NATIONALE B)	6
Classement Vertical par Equipe des Clubs (ClAVEC).....	6
Championnat de France par Équipe (CDFE)	6
Forfait au CDFE.....	6
Gymnastes autorisés à concourir – DN1	7
DROITS D'ENGAGEMENT	8
JUGEMENT	9
Calcul des notes d'exécution et d'artistique	9
Tolérance des notes	9
Composition d'un jury	9
Jury d'appel	10
Engagement des juges en compétition.....	10
Procédure d'engagement des juges.....	10
Exigences pour la présentation des juges.....	11
OBLIGATION DE NOTES POUR LE CLASSEMENT	12
CARTES DE COMPÉTITION	12
Fichiers et mode d'emploi.....	12
Transmission des cartes de compétition	13
TENUES.....	14
Règles générales.....	14
Précisions complémentaires.....	15
DOCUMENTS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES	155

TABLEAU SYNOPTIQUE

Niveau de Pratique	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et +	Formule des unités	Stages sélectifs	Nombre de clubs	Finale nationale par unité	Niveau minimal du jeu	Exigences médicales	Programme	Données sportives	Minimaux sélectifs Cr par unité	Finalité par équipe
LUTE	FLEUR																Les 2 sélectives inter-régionales qui concernent le club	Pas de minimum de clubs	Championnat de France élite	4	Certificat médical élite	Programme Woyim Senior	Statistique 200' Dynamique 2' Combiné 200'	Deux 71 pts Groupes 71 pts	Championnat de France par équipe (CPE) 8 ans et +
																						Programme Woyim 15-18 "Junior"	Statistique 200' Dynamique 2' Combiné 200'	Deux 71 pts Groupes 71 pts	
																						Programme Woyim 15-18 "Youth"	Statistique 200' Dynamique 2'	Deux 47 pts Groupes 46 pts	
																						Programme Woyim 15-18 "Pro-juniors"	Statistique 2' Dynamique 2'	Deux 47 pts Groupes 46 pts	
PERFORMANCE	NATATION A																Les 2 sélectives inter-régionales qui concernent le club	Les 12 premiers du classement vertical de la catégorie	Championnat de France Performances	3		Programme Woyim 12-18 amérigé (diff. limitée)	Statistique 200' Dynamique 2'	Deux 46 pts Groupes 46 pts	
																							Combiné 1 200 (prog. NATC) Combiné 2 2' (prog. "Aspic")	Deux 46 pts Groupes 47 pts	
																	Sélective(s) régionale(s)	Quota Régional*						Deux Quatuors 20 pts Trio 21 pts	
																	Les 2 sélectives inter-régionales	Les 12 premiers du classement vertical de la catégorie		2	Certificat médical annuel d'absence obligatoire	Programme National 8	Combiné 200'	20 pts	
FÉDÉRAL	FÉDÉRAL A																Les 2 sélectives inter-régionales	Quota Régional*	Trophée Fédéral	1	Certificat médical d'absence obligatoire	Programme Fédéral A	Combiné 2'	Plus de 100 unités de sélection	Trophée Fédéral par Équipe (TFS) 7 ans et +
FÉDÉRAL B	FÉDÉRAL B																Les 2 sélectives inter-régionales	Quota Régional*	Finale régionale			Programme Fédéral B			

* 12 unités maximum en Deux F & Mix et Quatuors, 20 unités maximum en Deux F et Trio



Toute demande de dérogation relative à l'âge des compétiteurs est à adresser à derogation@ffgym.fr

CALENDRIERS

COMPÉTITIONS NATIONALES

	DATE	COMPÉTITION
	07-08-09 mai 2027	Championnat de France par équipe GAc Trophée Fédéral par équipes GAc
	22-23 mai 2027	Trophée Fédéral GAc
 	04-05-06 juin 2027	Championnat de France GAc

SÉLECTIVES INTER-REGIONALES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

SÉLECTIVE INTER-RÉGIONALE	DATE	RÉGION D'ACCUEIL
 1 SUD-EST	06-07 février 2027	Provence-Alpes-Côte d'Azur
 2 NORD	20-21 février 2027	Île-de-France
 3 SUD-OUEST	13-14 mars 2027	Nouvelle-Aquitaine
 4 EST	03-04 avril 2027	Bourgogne-Franche-Comté
 5 OUEST	17-18 avril 2027	Centre-Val-de-Loire

La date limite d'organisation des sélectives pour les territoires ultra-marins est le 18 avril 2027.

SÉLECTIVES REGIONALES

La date de chaque sélective régionale est définie par le Comité Régional, avant le 18 avril 2027. Cette sélective concerne les catégories de la filière Fédérale A et la catégorie Nationale B TC de la filière Performance.

SÉLECTION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES



TROPHÉE FÉDÉRAL (FILIERE FEDERALE A)

- L'engagement des unités est à réaliser à la première étape du circuit compétitif (selon les territoires, il peut s'agir d'une compétition départementale, interdépartementale ou régionale, avant la date indiquée par la structure organisatrice.
- Les commissions régionales GAc communiquent à la CNS le nombre d'unités engagées dans chaque catégorie Fédérale A. A partir de ces données, la CNS établit les quotas qualificatifs au Trophée Fédéral. Ces quotas sont définitifs et publiés dans une lettre FFGym GAc.
- Les unités classées à la première place des catégories duo, trio et quatuor de chaque sélective régionale sont qualifiées pour le Trophée Fédéral. Les autres places sont attribuées au prorata du nombre d'unités engagées par région et par catégorie, dans la limite de 45 unités qualifiées par catégorie (hors clubs ultramarins).

A l'issue des sélectives régionales, la CNS publie la liste des unités qualifiées.



FINALE AU TROPHÉE FÉDÉRAL

Lors du Trophée Fédéral GAc, les unités Fédérales A réalisent 1 passage de qualification, puis l'effectif en tête selon le tableau suivant réalise 1 passage de finale, le même jour :

Effectifs en phase qualificative	Effectifs lors de la finale
15 unités ou moins	6 unités
de 16 à 20 unités	7 unités
de 21 à 25 unités	8 unités
de 26 à 30 unités	9 unités
de 31 à 35 unités	10 unités
de 36 à 40 unités	11 unités
41 unités et plus	12 unités

Pour ce passage de finale :

- L'ordre de passage est déterminé par un tirage au sort ;
- Le score repart de zéro afin d'établir le classement ;
- Une nouvelle carte de compétition est nécessaire (elle ne sera pas imprimée sur place par l'organisateur).



TROPHÉE FÉDÉRAL PAR ÉQUIPE

- Les clubs désirant engager une équipe au TFE doivent le signaler à la commission régionale GAc de leur territoire, à la date définie par celle-ci. Les commissions régionales transmettent à la CNS GAc le classement par équipe des clubs en filière fédérale établi à la suite des premières compétitions de leur territoire, pour le 29 mars 2027. Ce classement fait apparaître les 3 premiers clubs volontaires qualifiés suivis des clubs réservistes dont la volonté de participation a été confirmée à l'équipe technique régionale GAc.
- La CNS GAc publie alors la liste des clubs qualifiés.
- Les engagements au Trophée Fédéral par Equipe sont à réaliser durant la période d'engagement précisée dans le dossier de compétition, comme pour chaque finale nationale.



CHAMPIONNATS DE FRANCE

Catégories Nationales B TC :

- L'engagement des unités est à réaliser à la première étape du circuit compétitif (selon les territoires, il peut s'agir d'une compétition départementale, interdépartementale ou régionale) avant la date indiquée par la structure organisatrice.
- Les commissions régionales GAc communiquent à la CNS les effectifs de la région, à la date indiquée par la CNS GAc. A partir de ces données, la CNS établit les quotas qualificatifs au Championnat de France.
- Les unités classées à la première place des catégories duos féminins, duos masculins et mixtes, trio féminins et quatuor féminins, masculins et mixtes de chaque sélective régionale, ayant satisfait aux minimas de points, sont qualifiées pour le Championnat de France. Les autres places sont attribuées au prorata du nombre d'unités engagées par région et par catégorie, dans la limite de 13 unités (duos H & Mx, quatuors F, H & Mx) ou 20 unités (duos F, trios F), hors clubs ultra-marins.
- A l'issue des épreuves qualificatives régionales, la CNS GAc procédera aux ajustements nécessaires pour réattribuer les places non utilisées par les régions (minimas non atteints, refus de participation...) et publiera la liste des unités qualifiées.

Autres catégories des filières Performance et Elite

- Un engagement prévisionnel, non nominatif (nombre d'unités du club engagées par catégorie) est demandé pour le 01 décembre 2026, afin d'établir des organigrammes prévisionnels réalistes des compétitions sélectives.
- Les engagements sont ensuite à réaliser pour chacune des sélectives régionales selon les dates et modalités indiquées dans le dossier technique de la compétition. *Dans le cas où une compétition sélective dépasserait sa capacité maximale d'accueil, les clubs n'ayant pas réalisé les engagements prévisionnels pourraient se voir refuser leur participation.*
- Les modalités de sélection au Championnats de France (minimas, classement vertical, numerus clausus) sont décrites dans le Règlement Technique GAc.



FINALE AU CHAMPIONNAT DE FRANCE (FILIERE NATIONALE B)

Lors du Championnat de France, toutes les unités NB 8-15 ans et NB TC réalisent 1 passage de qualification, puis l'effectif en tête selon le tableau suivant réalise 1 passage de finale, le même jour :

Effectifs en phase qualificative	Effectifs lors de la finale
10 unités ou moins	5 unités
de 11 à 16 unités	6 unités
de 17 à 20 unités	7 unités
21 unités et plus	8 unités

Pour ce passage de finale :

- L'ordre de passage est déterminé par un tirage au sort ;
- Le score repart de zéro afin d'établir le classement ;
- Une nouvelle carte de compétition est nécessaire (elle ne sera pas imprimée sur place par l'organisateur).



CLASSEMENT VERTICAL PAR EQUIPE DES CLUBS (CLAVEC)

Le ClaVEC est établi de la façon suivante : pour chaque unité en Elite ou Performance, le meilleur score de la saison précédente, pour chaque exercice, statique et dynamique, est retenu. Ce score est réalisé lors d'une sélective régionale (catégories NBTC), interrégionale (autres catégories) ou du Championnat de France par unité.

- Pour les catégories nationales B 8-15 ans et TC, la note du combiné est affectée aux exercices statiques et dynamiques.
- Pour la catégorie NA 8-16 ans, seule la note du Combiné 2 ("Aspire") est utilisée et affectée aux deux exercices (statique et dynamique), avec un coefficient 0,95.
- Pour les autres catégories, les notes des exercices statiques et dynamiques sont utilisées.



CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE (CDFE)

La liste des clubs qualifiés au CDFE a été établie à la suite du CDFE 2026 et des compétitions 2026 utilisées pour le ClaVEC. Elle est diffusée dans la base documentaire GAc du site fédéral.

FORFAIT AU CDFE

Jusqu'au lendemain de la date de clôture des engagements, si un club déclare forfait dans une des divisions nationales, la CNS GAc propose aux clubs des divisions nationales inférieures ou aux clubs réservistes d'intégrer la division supérieure, en commençant par les mieux placés dans le ClaVEC.

GYMNASTES AUTORISÉS À CONCOURIR – DN1

- En Division Nationale 1, chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe (25 gymnastes au maximum) et transmettre à la Fédération Française de Gymnastique la liste correspondante au plus tard le 15 mars 2027.
- Tous les gymnastes identifiés par un club doivent être licenciés dans celui-ci à la date de dépôt de la liste et des documents.
- Après vérification de ces documents, une liste fédérale des gymnastes autorisés à concourir en Division Nationale 1 sera publiée le 26 mars 2027. Seuls les gymnastes identifiés dans cette liste peuvent figurer dans la composition de l'équipe et être autorisés à concourir.

DROITS D'ENGAGEMENT

	COMPÉTITION	UNITÉ (DUO / TRIO / QUATUOR)	ÉQUIPE
	ÉLITE Championnat de France de la filière Élite	52 €	
	PERFORMANCE Championnat de France des filières Nationales A et B Championnat de France par équipe	36,50 €	52 €
	FÉDÉRAL Trophée Fédéral Trophée Fédéral par équipe	28 €	46 €

Pour les autres compétitions, les assemblées générales des comités départementaux et régionaux ont le pouvoir de fixer les droits d'engagement de la façon suivante :

- Comité départemental : échelon départemental ;
- Comité régional : échelon interdépartemental et régional.

Pour les compétitions inter-régionales, ainsi que celles qui seraient organisées conjointement par plusieurs comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales, à l'exception des niveaux de pratique Elite et Performance pour lesquels les droits d'engagement sont fixés à 65 %.

JUGEMENT

CALCUL DES NOTES D'EXÉCUTION ET D'ARTISTIQUE

Nombre de juges	Note d'Exécution (E)	Note d'Artistique (A)
2 ou 3 juges	Moyenne des notes, multipliée par 2	Moyenne des notes
4, 5 ou 6 juges	Moyenne des notes médianes après élimination de la plus haute et de la plus basse, multipliée par 2	Moyenne des notes médianes après élimination de la plus haute et de la plus basse

TOLÉRANCE DES NOTES

A l'exécution et à l'artistique, une tolérance d'un écart maximal entre les notes médianes est requise :

- de 0,3 point si la note du jury est supérieure ou égale à 7,00 points ;
- de 0,5 point si la note du jury est inférieure à 7,00 points ;
- de 0,3 pour les notes artistiques notées sur 6,00 points.

Si cette tolérance n'est pas respectée, le juge arbitre a pour rôle de réunir son jury pour harmoniser le jugement, en s'appuyant sur ses notes de référence.

Cette règle s'applique sur toutes les compétitions.

COMPOSITION D'UN JURY

Pour toutes les catégories, le jury se compose de :

- 1 juge arbitre
- 1 à 2 juges à la difficulté
- 1 assistant au juge arbitre pour le chronométrage des exercices (facultatif)
- 2 à 6 juges à l'exécution
- 2 à 6 juges à l'artistique

Le juge arbitre et les juges à la difficulté peuvent poser une note d'Exécution et/ou d'Artistique selon la configuration de la compétition.

Un jury supérieur peut être mis en place lors des compétitions.

JURY D'APPEL

COMPOSITION DU JURY D'APPEL

- Le Directeur de Haut Niveau ou son représentant ;
- Le Responsable National des juges
- Le Responsable des juges internationaux
- Le Juge Arbitre du jury concerné

PROCÉDURE D'APPEL

- Les appels (ou réclamations) doivent être présentés par écrit, signés par l'entraîneur ou le président du club (ou son représentant), immédiatement après l'affichage de la note de l'unité ou de l'équipe en question.
- Chaque appel est accompagné d'un droit de réclamation de 15€ en espèces remis au gestionnaire de compétition.
- La réclamation doit être détaillée et ne peut porter que sur la difficulté (total de difficulté ou note de difficulté). Elle ne peut porter que sur les notes de son propre club.
- Les réclamations sont remises au juge arbitre : elles sont refusées si leur contenu ne fait pas référence aux points ci-dessus.
- Après l'enregistrement d'une réclamation, le jury d'appel étudie le problème ; la vidéo peut être utilisée.
- Le jury d'appel enregistre la décision par écrit et la fait signer par le juge arbitre concerné.
- Si la note d'origine donnée par le jury est maintenue, le jury d'appel informe, par écrit, le président du club (ou son représentant). Le gestionnaire de compétition est également informé et garde le montant du droit de réclamation.
- Si la note d'origine est changée, le jury d'appel informe le président du club (ou son représentant). Le gestionnaire de compétition est également informé et restitue le montant du droit de réclamation.
- Les décisions sont sans appel.

ENGAGEMENT DES JUGES EN COMPÉTITION

PROCÉDURE D'ENGAGEMENT DES JUGES

- Pour toutes les compétitions, les clubs réalisent l'engagement de leur(s) juge(s) sur l'interface EngaGym (nombre, nom(s) et niveau du juge). Cet engagement prévisionnel peut être modifié jusqu'à 15 jours avant l'événement. En cas de besoin, adresser un mail à jugegac@ffgym.fr
- Déclaration du ou des juges sur EngaGym pour les accréditations y compris pour les juges prêtés par un autre club.
- Un espace de commentaire est prévu pour préciser, dans le cas de la présence de plusieurs juges d'un même club, la journée ou demi-journée de présence de chacun (dans tous les cas, la présence à la réunion de juge est obligatoire).

EXIGENCES POUR LA PRÉSENTATION DES JUGES

Le nombre et le niveau de juges engagés par un club sur chaque compétition dépend des unités et des équipes engagées selon le tableau suivant :

Pour les finales nationales et les sélectives inter-régionales :

- Engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition.
- Un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club, du niveau requis au vu des engagements présentés, sous réserve de l'accord des deux Présidents.
- Un juge ne peut représenter qu'un seul club par journée de compétition.
- Lors d'une compétition, un club dont le juge est convoqué sur le jury est autorisé à ne pas présenter d'autre juge.

Pour les compétitions départementales, interdépartementales ou régionales, ces règles peuvent différer. Se référer au responsable des juges de l'échelon.

COMPÉTITION	NOMBRE DE JUGES	NIVEAU MINIMAL		PRÉSENCE
ÉTAPES DU CIRCUIT FÉDÉRAL	Défini par la structure organisatrice *	Fédéral A Fédéral B	1	Défini par la structure organisatrice
TROPHÉE FÉDÉRAL	1 juge. Tirage au sort parmi les clubs sélectionnés, publié en même temps que la liste des unités qualifiées *	Fédéral A	1 ou 2 **	Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités
TROPHÉE FÉDÉRAL PAR ÉQUIPE	1 juge. Tirage au sort parmi les clubs sélectionnés, publié en même temps que la liste des équipes qualifiées *	Fédéral	1	Pour toute la durée de la compétition
SÉLECTIVES RÉGIONALES (NBTC) ET SÉLECTIVES INTERRÉGIONALES	1 juge	National B	2	Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités
		National A	3	
		Elite Avenir	4	
		Elite Espoir		
		Elite Junior		
		Elite Senior		
CHAMPIONNAT DE France	1 unité engagée : 0 ou 1 juge au-delà : 1 juge	National B	2	Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités
		National A	3	
		Elite Avenir	4	
		Elite Espoir		
		Elite Junior		
		Elite Senior		
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE	1 juge	Division nationale 3	3***	Pour chaque journée de compétition de l'équipe
		Division nationale 2	3	
		Division nationale 1	4	

*Au cours de sa 1ère année de compétition en GAc, un club peut ne pas présenter de juge sur les compétitions de niveau Fédéral s'il en fait la demande au responsable de chaque compétition.

** Un club qui sélectionne 3 unités ou plus sur le Trophée Fédéral doit engager un juge de niveau 2.

***Une dérogation peut être accordée par le responsable national des juges selon le niveau des unités présentées dans l'équipe du club. Cette demande est à adresser à jugegac@ffgym.fr

OBLIGATION DE NOTES POUR LE CLASSEMENT

Application de la réglementation World Gymnastics concernant les résultats lorsqu'un exercice n'est pas commencé ou pas terminé.

Résumé :

- Une unité qui n'a pas commencé un exercice pendant la compétition pour cause de blessure ou de forfait (lorsque les gymnastes se sont présentés aux juges mais n'ont pas commencé leur exercice) recevra une notification DNS = "Did Not Start" et aucune note ne sera donnée.
- Remarque : une note d'équipe est valide même si une notification DNS est donnée à une ou plusieurs unités de la même équipe.
- Lorsqu'une unité n'a pas terminé une des phases de la compétition après l'avoir commencée, une notification DNF "Did Not Finish" sera donnée comme note finale générale.
- Les gymnastes qui reçoivent un DNS lors de la première phase de compétition, s'ils sont en mesure de concourir, poursuivent sur l'étape suivante de compétition, mais recevront une notification DNF comme total final.
- Aucune qualification individuelle à une étape supérieure de compétition, aucun classement individuel à n'importe quelle phase de la compétition, et aucune médaille ne peuvent être attribués avec une notification DNS ou DNF.

CARTES DE COMPÉTITION

FICHIERS ET MODE D'EMPLOI

Les deux fichiers officiels pour réaliser une carte de compétition sont :

-Carte de compétition générée via l'application « Acro Companion »

-Carte de compétition réalisée numériquement via le fichier Excel à télécharger sur le site ffgym.fr (base documentaire GAc). Seul un remplissage numérique (textes, dessins, valeurs) est accepté.

Concernant AcroCompanion, cet outil permet de générer des cartes de compétition pour toutes les catégories et les filières en GAc, en y intégrant les figurines, les références, les valeurs ainsi que le total et la note de difficulté répondant aux exigences des catégories françaises.

Afin de se familiariser avec cet outil, des vidéos tutorielles sont disponibles sur la Plateforme Imagym imagym.ffgym.fr > GAc > Compétition

Concernant la carte de compétition Excel, des tutoriels sur son remplissage et sur la lecture des tables de difficultés World Gymnastics sont disponibles dans la base documentaire GAc du site ffgym.fr

TRANSMISSION DES CARTES DE COMPÉTITION

	Fed B	Fed A	Nat B	Nat A 8-16	Nat A TC	Elite Avenir	Elite Espoir	Elite Junior	Elite Senior
Transmission	Remise le jour de la compétition. Carte imprimée au format A4 paysage . Remise lors de l'échauffement de l'unité ou selon les modalités définies par le gestionnaire de compétition.			Envoi 10 jours en amont de la compétition par mail à l'adresse CarteCompetGAC@ffgym.fr • L'objet du mail doit contenir le nom et le lieu de la compétition (Ex. : CDFE Les Ponts-de-Cé) • Envoyer 1 fichier par unité (fusionner les fichiers des exercices statique, dynamique et combiné pour les catégories concernées dans cet ordre). Seule une version PDF du fichier au format paysage est acceptée • Le fichier doit être nommé de la façon suivante : catégorie-type d'unité-nom du club-noms des gymnastes (Ex : NATC-DuoF-Paris Acro-Dupont Renard)					
Modification	Une fois la carte remise aucune modification n'est possible. Toutefois, à la discrétion du juge correcteur, une modification mineure peut être acceptée. Cette demande doit être justifiée (blessure, etc.)			• <u>Avant la date limite</u> : effectuer un nouvel envoi qui annule et remplace la version précédente. • <u>Au-delà de la date limite</u> : adresser une demande de modification mineure à CarteCompetGAC@ffgym.fr (le juge correcteur en confirmera l'acceptation ou le refus). Aucun envoi de nouvelle carte modifiée ne sera accepté. La demande doit être adressée selon les modalités suivantes : - par mail à CarteCompetGAC@ffgym.fr - indiquer dans l'objet du mail Modification + nom et lieu de la compétition (Ex : Modification Sélective Nord Melun) - la modification doit être décrite dans le corps de mail et non par une nouvelle carte.					

Pour le Trophée Fédéral par Equipe, la procédure est identique à celles des unités fédérales et nationales B.

Pour le Championnat de France par Equipe, la procédure est identique à celles des unités Nationales A et Elite, même pour les unités utilisant le programme National B.

Dans le cas des compétitions avec plusieurs passages de l'unité sur le même exercice (ex : passages de qualification et de finale au Trophée Fédéral), il faut fournir une carte pour chaque passage de l'unité.

Pénalité pour carte remise en retard : 0,3 point par exercice concerné. Toute carte mal nommée, mal remplie, ou transmise dans le mauvais format, sera renvoyée pour rectification, avec en conséquence l'application des pénalités de remise en retard.

RAPPEL

L'entraîneur est seul responsable de la déclaration des éléments sur la carte de compétition au regard des éléments réalisés par les gymnastes (ordre des éléments, justesse des valeurs et références, respect des exigences et restrictions, des alternatives, etc).

TENUES

RÈGLES GÉNÉRALES

- Les partenaires doivent porter des tenues identiques ou complémentaires avec la même coupe (sauf pour les unités mixtes)
- Les femmes sont en justaucorps ou en académique (avec ou sans manches, bretelles interdites). Les justaucorps à jupette sont également autorisés. Elle doit couvrir la zone pelvienne du justaucorps (on ne doit donc pas voir le bas du justaucorps ni devant, ni derrière) mais ne doit pas tomber au-delà (ce n'est pas une jupe). Le style de la jupette (la coupe et la décoration) est libre mais la jupette doit toujours tomber sur les hanches de la gymnaste (le style « tutu » est interdit). La jupette doit être intégrée au justaucorps (elle ne doit pas pouvoir s'enlever = non amovible).
- Le port du short est autorisé par-dessus le justaucorps pour les gymnastes féminines. Si plusieurs partenaires portent un short, il doit être identique. Le short doit être uni ou avec le même motif que le justaucorps, la couleur chair est interdite. Il doit être proche du corps et peut mesurer jusqu'à 10 cm à partir de l'entrejambe.
- Les hommes sont en léotard avec un short de gymnastique ou un pantalon long de gymnastique.
- Les chaussettes et les chaussons de couleur blanche, ou chair ou assortie au pantalon sont autorisés et obligatoires pour les garçons en pantalon.
- Seuls les strappings de couleur blanche ou chair sont autorisés.
- Pour des raisons de sécurité, les bijoux sont interdits, les piercings doivent être recouverts.
- Pour des raisons de sécurité, les vêtements flottants, les accessoires ou ajouts en reliefs ne sont pas autorisés (ex : sequins réversibles). Les strass ou miroirs supérieurs à 10 mm de diamètre ne sont pas autorisés. Il est demandé aux entraîneurs d'être vigilants quant aux matériaux utilisés, qui ne doivent pas être coupants.
- Le matériel, tel que les ceintures ou rouleaux de tête qui permettent de faciliter l'exécution des éléments, n'est pas permis.
- Les tenues provocantes, les designs de maillots de bain ou bikinis, les textes, lettres, photographies ou dessins de visage sur les tenues sont interdits.
- Les hommes ne doivent pas porter de tissus transparents ni de larges zones de couleur chair. Les tenues de couleur claire, chair ou transparentes doivent être doublées. La prédominance de la couleur chair est interdite.
- Voir clarifications et exemples dans le code de pointage World Gymnastics, annexes et Newsletters.

PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES

NIVEAUX PERFORMANCE ET ÉLITE

Les tenues doivent être conformes au Code de Pointage World Gymnastics en vigueur, articles 34, 35 et annexe 5.

NIVEAU FÉDÉRAL

Les garçons sont autorisés à porter un short de gymnastique et un tee-shirt **proche du corps**. Dans ce cas, les règles générales citées ci-dessus s'appliquent (complémentarité des tenues, vêtements flottants interdits, etc.).

INSCRIPTIONS SUR LES TENUES DE COMPÉTITION

Les tenues de compétition comprenant le nom ou sigle du club sont tolérées pour le niveau de pratique fédéral seulement. Aucune autre inscription ou photographie n'est autorisée.

Pour rappel, le Code de Pointage World Gymnastics stipule que la tenue des gymnastes doit "compléter le côté artistique des exercices".

DOCUMENTS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Des documents techniques et pédagogiques concernant la Gymnastique Acrobatique destinés aux entraîneurs et juges sont disponibles sur l'espace MON COMPTE du site Internet fédéral.

À partir du site fédéral www.ffgym.fr se connecter à MONCOMPTE puis compétition / base documentaire / GAc.

Sont téléchargeables à cet emplacement :

- Le modèle de carte de compétition ainsi que les tutoriels adaptés aux catégories ;
- Un code de pointage World Gymnastics 2025-2028 traduit en français et le guide de la notation Gac en vigueur pour les catégories françaises ;
- Les feuilles de notations pour les juges à l'exécution et à l'artistique ;
- Un tutoriel pour comprendre les tables de difficultés ;

Des ressources à destination des entraîneurs et juges sont également disponibles en ligne sur le site ImaGym : imagym.ffgym.fr